

Et si on se rencontrait ?

Vallons de Haute Bretagne Communauté vous accompagne **gratuitement** dans toutes les étapes de votre projet.

habitat@vallonsdehautebretagne.fr

02 90 71 08 35

France Services à Val d'Anast
Centre social et culturel Chorus
7 rue du Querpon



France Services à Guichen
Le Réso
26 rue du Commandant Charcot

Mairie annexe à Guipry-Messac
15 avenue du Port

Retrouvez toutes les informations sur www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr avec notre formulaire de contact.



VALORISER
L'HABITAT POUR
ÊTRE B IEN
CHEZ-SOI 
DISPOSITIF OPAH (-RU)



©2023 Vallons de Haute Bretagne Communauté - Ne pas jeter sur la voie publique - Création graphique - Alexane Querrec



Découvrez toutes les aides pour votre logement

Nos 4 domaines d'intervention

Vallons de Haute Bretagne Communauté a mis en place un dispositif « **Valoriser l'Habitat pour être Bien Chez-soi** ».

Le maintien à domicile (MAD)

Vous souhaitez adapter votre logement à vos nouveaux besoins ? Des aides existent pour vous permettre de rester chez vous. Par exemple : adapter sa salle de bain, repenser l'accès à son logement...

La rénovation énergétique

Vous voulez réduire votre facture d'électricité et améliorer votre confort de vie ? Vous voulez protéger la planète en limitant votre empreinte carbone ? Des aides sont proposées pour vos travaux. Par exemple : isolation des murs et/ou de la toiture, changement de votre chaudière...

Les logements et locaux vacants

Vous venez d'acquérir un logement libre depuis plus de 3 ans ? Vous remettez en état un logement vacant sur le marché ? Une offre vous est proposée, cumulable avec les autres thématiques. Des aides peuvent aussi être apportées aux projets de transformation de locaux commerciaux ou d'activités vacants en logement.

Les travaux lourds

Votre logement a besoin d'une rénovation globale ? Des aides sont proposées en fonction du niveau de dégradation du logement. Par exemple : gros travaux de maçonnerie, reprise de la charpente, mise aux normes de l'électricité...

Il s'agit d'une liste non exhaustive du dispositif. Il est important de nous contacter pour identifier les aides dont vous pouvez bénéficier !

Quelles aides possibles* ?

- Maintien à domicile** — Aides comprises entre 35% et 70% des travaux subventionnables.
- Rénovation énergétique** — Aides comprises entre 25% et 100% des travaux subventionnables.
- Travaux lourds** — Aides comprises entre 45% et 100% des travaux subventionnables.
- Logements vacants** — Primes cumulables jusqu'à 8 000€.
- Transformation d'usage** — Aides jusqu'à 40% des travaux subventionnables.

*Attention, des plafonds de travaux sont appliqués en fonction des thématiques

Qui peut en bénéficier ?

- Peuvent en bénéficier les propriétaires de logements occupés à titre de résidence principale, qu'il s'agisse de propriétaires occupants ou de propriétaires bailleurs et également les locataires souhaitant réaliser des travaux de maintien à domicile.

Propriétaire Occupant

Il est possible de faire :

- Rénovation énergétique
- Maintien à domicile (MAD)
- Travaux lourds

> Sous condition de ressources et en fonction de la composition du foyer.

Propriétaire Bailleur

Il est possible de faire :

- Rénovation énergétique
- Maintien à domicile (MAD)
- Travaux lourds
- Transformation d'usage

> Défiscalisation et dispositif DENORMANDIE cumulable.

- Différents critères sont étudiés pour l'accord des aides, en fonction des domaines d'intervention :
 - Type de travaux à réaliser,
 - Caractéristiques du foyer (ressources, composition, âge du demandeur et justification perte d'autonomie/handicap, etc.),
 - Etat du logement (niveau de dégradation, isolation, etc.),
 - Modalités de location du logement.

Comment ça se passe ?



Attention ! Les devis doivent être signés après l'accord des subventions. Les travaux doivent obligatoirement être effectués par des entreprises RGE*. Vallons de Haute Bretagne Communauté est là pour vous apporter un accompagnement clé-en-main sur l'OPAH (-RU)**.

*Reconnu Garant de l'Environnement - **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain